

et ses collègues. Il est également vrai que M. Bowell l'a soupçonné d'indiscrétion.

Mais *l'Electeur* n'a jamais prétendu que ces soupçons fussent fondés, nous en appellen à nos lecteurs.

Maintenant, voici le procès institué par le *Manitoba*. Qu'on en admire la logique :

Faisons, dit-il, une enquête sur la question de faits : car c'est une question de faits, comme dirait M. Laurier.

Commençons par la feuille du 25 septembre :

*Le gouvernement songe à prendre des procédures contre Mgr Langevin...*

Premier mensonge.

C'est faux, parce qu'il n'y avait pas lieu.

Que l'on cherche ailleurs.

Admirable logique : il n'y avait pas lieu de le faire, donc on ne l'a pas fait. L'archevêque de St-Boniface aurait dû savoir qu'il n'y avait pas lieu pour lui de faire le bravache avec la question des écoles, pourtant, il l'a fait.

...pour avoir adressé des copies de l'arrêté ministériel du 27 juillet à la Vérité et à *l'Electeur*.

Deuxième mensonge :

On peut voir par la dépêche de M. l'Abbé Béliveau, secrétaire de Mgr l'archevêque, publiée plus haut, que Sa Grandeur n'a rien communiqué.

Mais le gouvernement pouvait fort bien poursuivre quand même. Si l'on ne poursuivait que lorsqu'on a raison, il y aurait beaucoup moins de procès. Ce qui est énoncé là n'est pas une énonciation de fait, ce qui constituerait un mensonge mais un exposé de prétention qui est vrai même si le fait est faux.

Continuons : leur troisième accusation de mensonge est identique à celle-ci et aussi illogique.

Comme les deux gouvernements nient avoir livré le document à la publicité, on s'en prend à Mgr Langevin.

Quatrième mensonge :

On ne devait ni ne pouvait s'en prendre à Mgr Langevin et cette accusation est gratuite comme les autres.

Même logique qui, au numéro un : cela ne devait pas se faire, donc ça ne n'est pas fait ; il n'y avait pas lieu de le dire, donc on ne l'a pas dit.

Avec une morale comme-là il est facile d'en empiler des dénégations gratuites.

*Et M. Bowell l'a mis en demeure de s'expliquer.*

Cinquième mensonge :

M. Bowell n'a jamais mis Mgr en demeure de s'expliquer, ne pouvant même pas y songer. Affirmation fausse et malicieuse, puisque *l'Electeur* savait bien ne pas tenir le document de Mgr Langevin.

Toujours la logique. Comment le *Manitoba* peut-il cerner la pensée de derrière la tête de Sir Macken-

zie ? comment peut-il dire qu'il n'y songeait pas et affirmer cela comme un fait ? Pourquoi *l'Electeur*, sachant même que l'accusation est mal fondée, commet un mensonge en disant qu'elle sera lancée.

Toujours le même principe : cela ne doit pas être, donc cela n'est pas.

*On peut donc s'attendre à quelque chose d'émouvant d'ici à quelque temps.*

Sixième mensonge.

On ne pouvait s'attendre à rien d'émouvant puisque tout était faux.

Allons donc !

Mais c'est justement là qu'eût été l'émouvant et l'intéressant. Une accusation portée à faux contre l'archevêque eût été beaucoup plus émouvante mais beaucoup moins triste qu'une accusation tournant juste.

Puis le *Manitoba* arrive au 2e entrefilet d'explication :

*Mais *l'Electeur* n'a jamais prétendu qu'il tenait ce document de Mgr Langevin.*

Septième mensonge.

N'ayant pas nié la chose, comme dans le cas de M. Angers, *l'Electeur* a voulu laisser ses lecteurs sous une fausse impression. Cela équivaut à un mensonge.

Distingo ! Distingo ! Distingo.

*Nous avons dit que le gouvernement accusait M. Angers d'avoir commis l'indiscrétion.*

Huitième mensonge.

Le gouvernement n'a jamais accusé M. Angers d'avoir commis l'indiscrétion, et il ne le pouvait.

Toujours :

Il n'avait pas raison de le faire, donc il ne l'a pas fait.

C'est facile de nier comme cela.

*C'était vrai qu'il l'accusait, mais nous avons déclaré qu'il n'était pas vrai que ce fut lui qui nous eut remis la pièce si compromettante.*

Neuvième mensonge,

Non, ce n'était pas vrai que le gouvernement accusait M. Angers, parce que ce dernier, non plus que Mgr Langevin, n'avait eu jusque-là connaissance de l'arrêté du 24 juillet dernier.

Encore :

Le gouvernement n'a pas accusé puisqu'il n'avait pas raison d'accuser.

*Puis nous avons dit que le gouvernement avait ensuite soupçonné Mgr. Langevin.*

Dixième mensonge.

Celui-ci est répété une deuxième fois. Mgr Langevin n'a jamais été soupçonné, et pour cause.